

dès 2013, Lausanne conservera six bureaux de vote

La Municipalité a décidé de réduire le nombre de bureaux de vote de quatorze à six. Cette mesure entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013, dix ans après l'introduction du vote par correspondance généralisé et huit ans après une première réduction.

En 2004 déjà, deux ans après l'introduction du vote par correspondance généralisé, la Municipalité avait constaté que seuls 6% des votants restaient encore fidèles aux bureaux de vote. Elle avait alors décidé une réduction des bureaux de 25 à 14.

Aujourd'hui, à la demande du Bureau du Conseil communal agissant en sa qualité de Bureau électoral, une nouvelle analyse de la situation a été menée. Il en ressort que la fréquentation des bureaux de vote est faible, même très faible pour certains. Ces trois dernières années, la moyenne annuelle oscille autour de 2,35%, avec même un taux de seulement 1,55% des votants lors d'un scrutin. Cela représente quarante à cinquante votants par bureau. Il est intéressant de noter que pendant ce temps, la boîte aux lettres de la place de la Louve, accessible 24 heures sur 24 jusqu'à la clôture du scrutin le dimanche à 11h00, voit son utilisation augmenter de manière continue, jusqu'à une moyenne de 4,69% au 1^{er} semestre 2012.

La Municipalité, dont c'est la compétence, a donc décidé de fermer huit bureaux : Boisy, Eglantine, Mon-Repos, Montoie, Ouchy, Pontaise, Prélaz et Sallaz-Vennes. Seront en revanche maintenus : Beaulieu, Chailly, Cour, Gare, Hôtel de Ville et Vers-chez-les-Blanc. Le choix s'est fait principalement sur la base des chiffres de fréquentation des bureaux, mais aussi en tenant compte de leur répartition géographique à travers le territoire communal et de la desserte en transports publics.

L'hypothèse du maintien des seuls bureaux « centraux » (Gare et Hôtel de Ville) a été évoquée. La Municipalité l'a écartée, souhaitant préserver une offre hors du centre-ville. Avec cette réduction, Lausanne reste en bonne place en matière d'offre de bureaux de vote. Dans les villes les plus proches par la taille, Bâle (167'000 habitants) compte encore trois bureaux et Berne (124'000 habitants) six. Dans le canton de Vaud, seules trois villes disposent encore de deux bureaux, toutes les autres n'en comptant plus qu'un.

Notons que le Bureau du Conseil communal a été informé des résultats de l'analyse et des intentions de la Municipalité et y a souscrit.

Cette réduction entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Les deux scrutins de l'automne (23 septembre et 25 novembre 2012) se dérouleront donc encore avec quatorze bureaux. Une information sera fournie à chaque électeur dans son matériel de vote lors du premier scrutin avec six bureaux, celui du 3 mars 2013. Quant aux heures d'ouverture, harmonisées depuis 2004 sur l'horaire 9h30 – 11h00, elles resteront identiques.

Administration générale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00
- Sylvain Jaquenoud, secrétaire municipal adjoint, tél. 021 315 22 05

Lausanne, le 31 août 2012